



Mobilité des Secrétaires Administratifs

Prise de fonction : 1^{er} septembre 2026

L'UNSa Justice vous annonce l'ouverture de la seconde campagne de mobilité pour les secrétaires administratifs, au titre de l'année 2026 :

Calendrier

Date limite de candidature	Mardi 31 mars 2026
La date limite de renonciation	Mardi 21 avril 2026
Diffusion des résultats par le secrétariat général	Jeudi 11 juin 2026

Candidatures

Pour les SA du ministère de la Justice :

- La totalité des postes proposés sein du ministère de la justice sont soumis à **des entretiens obligatoires avec les recruteurs**, dont les coordonnées sont indiquées dans chaque fiche de poste. Ces entretiens sont initiés par l'agent et peuvent être téléphoniques ou par visio-conférence si la distance ne permet pas à ce dernier de se déplacer.
- L'agent doit compléter une fiche de candidature dans la limite de 7 choix sur **Harmonie**. L'agent doit également sous format dactylographié remplir la fiche de candidature qui doit être visée par le N+1 et N+2. Chaque candidature est considérée comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.

La fiche de candidature doit être accompagnée d'un curriculum-vitae, d'une lettre de motivation, les trois derniers CREP et le cas échéant, des pièces justificatives et sont adressés par la voie hiérarchique aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DGAP	Services déconcentrés	DGAP – Bureau RH6 – Section PA / cat-b.rh6-rh-sa-dap@justice.gouv.fr
	Administration centrale	DAP - Cabinet / Mme YAHIAOUI – kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr M. GOSLAN – stephane.goslan@justice.gouv.fr – psac.dap-sa@justice.gouv.fr
DPJJ	Services déconcentrés	Bureau RH4 – Section corps communs / mobilite.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
	Administration centrale	Bureau RH4 – Section suivi carrières AC / proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ	Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHGI – Section catégorie B / sa-pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
	Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et support proximité / mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr
GCLH		GCLH – Bureau RH et maisons d'éductions / rh.paie.salm@legiondhonneur.fr
SG - DACG - DACS - Cabinet- GDS- IGJ - DIAV		SG – SRH – Bureau de l'accompagnement RH de l'administration centrale campagnes-collectives.srhsg-sg@justice.gouv.fr

- Candidatures des lauréats de la L.A et de l'examen professionnel de C en B :

Les candidatures des lauréats de la liste d'aptitude au titre de **2026** et de l'examen professionnel au titre de **2025 et 2026** doivent être adressées au bureau de la gestion collective des corps communs cosi.srh-sg@justice.gouv.fr, avec en copie les services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement par la voie hiérarchique.

Par la voie du détachement

Les secrétaires administratifs **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre :

- leur fiche de candidature, à remplir manuellement, avec l'avis de leur administration d'origine relatif à leur départ ;
- leur curriculum vitae ;
- leur lettre de motivation ;
- les pièces justificatives le cas échéant ;
- leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- leurs trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel ;
- leur état des services

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site Choisir le service public (CSP).

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps interministériel des secrétaires administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation**. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.



Les demandes de détachement sur l'un des postes offerts à la mutation ne seront examinées qu'après l'examen des demandes de mutation des secrétaires administratifs du ministère de la Justice.

Pièces justificatives à fournir pour les situations ouvrant droit à des priorités

Les candidats devront joindre à leur fiche de candidatures l'ensemble des pièces justificatives correspondant leur situation, y compris pour les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM).

[Cliquez ici pour retrouver tous les documents sur l'Intranet](#)

L'UNSa Justice
l'action utile !